



Société pédagogique genevoise

Genève, le 12 février 2006

Monsieur Michel Halpérin
Président du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Mesdames et Messieurs les députés
au Grand Conseil genevois
(par voie électronique)

Lettre du député Jacques Follonier (C 2166)

Monsieur le président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les députés,

Le 27 janvier 2006, Monsieur Jacques Follonier, député radical, a demandé, en début de séance du parlement, lecture d'une lettre qu'il avait adressée le jour même au président du Grand Conseil, Monsieur Michel Halpérin. Cette missive se trouve également reproduite dans le rapport du PL 9510-A (annexe no 11). Bien que je sois nommément mis en cause dans son courrier, Monsieur Follonier n'a pas eu l'élégance élémentaire de m'en faire parvenir copie.

Monsieur Follonier a donc éprouvé le besoin de prendre la plume pour critiquer l'action du syndicat dont j'assume la présidence, la Société pédagogique genevoise (SPG), et me reprocher d'avoir envoyé aux membres du corps enseignant primaire le projet de loi amendé (PL 9510), issu des travaux de la commission de l'enseignement et de l'éducation (texte adopté le 2 novembre 2005, déjà). Selon lui, je manquerais de respect et de correction à l'égard du parlement. Cela l'attriste et il va même jusqu'à se demander quelle image "*ces enseignants*" donnent à nos enfants. Les quelque 2'800 enseignants que je représente apprécieront. Voilà en tout cas une interrogation surprenante de la part de ce député qui semble avoir une représentation pour le moins erronée de l'école et de ses acteurs.

La tentative de Monsieur Follonier de discréditer les professionnels de l'éducation et de faire porter à la SPG une part de la responsabilité de l'éventuelle mauvaise tournure des débats sur le contre-projet à opposer à l'IN 121 est assez pitoyable et, a priori, ne mériterait pas vraiment de réponse. Libre à lui de pressentir que le parlement ne sera pas capable de débattre avec la tenue nécessaire. Toutefois, au vu des assertions quelque peu hasardeuses qui émaillent la production de Monsieur Follonier, j'estime qu'il est utile de vous informer de manière plus correcte.

Je tiens donc à porter à votre connaissance que le projet de loi 9510 a été distribué à la Conférence de l'enseignement primaire (CEP), en séance, le 19 janvier 2006. La CEP regroupe tous les partenaires du primaire (DGEP-SMP-inspecteurs-CeFEP-SPG-GAPP-SRED-experts). Le document en question étant devenu public, j'ai donc effectivement envoyé aux écoles primaires, le 24 janvier 2006, les deux projets de loi (PL 9510 et PL 9355) ainsi qu'un rappel chronologique des étapes de l'IN 121 (de son lancement le 24 janvier 2003 au choix du contre-projet qui doit lui être opposé le 16 février 2006).

Ce devoir d'informer incombe à ma charge de président et j'aurais été fautif si je m'y étais soustrait. Mais j'aimerais aussi souligner que mon intention en procédant à cet envoi postal aux écoles était empreinte d'un souci de vraie objectivité. J'ai, en effet, envoyé les deux textes de loi dans leur version intégrale, sans adjoindre de commentaires, afin que mes collègues puissent les comparer.

Ainsi, je ne comprends pas que Monsieur Follonier puisse qualifier de "verbiage" les documents qui sont parvenus au corps enseignant. Ou il ne connaît pas le sens de ce mot, ce qui est dommage ou, tout occupé qu'il était à écrire ses lignes, il ne s'est pas aperçu que sa pique relevait plus de la projection qu'autre chose ou encore, et là ce serait vraiment regrettable de la part d'un élu, il a essayé de vous tromper.

Mais une question importante subsiste : de quoi s'offusque – ou feint de s'offusquer – Monsieur Follonier ?

Certes, je ne m'attendais pas à ce que Monsieur Follonier me remerciât pour avoir diffusé le projet de loi qu'il défend apparemment avec vigueur. Quoique... pourquoi ne se réjouit-il pas du fait que les enseignants, les premiers concernés avec les élèves et les parents, puissent disposer, avec une légère avance il est vrai, du fruit des travaux de la commission ? Surtout que, la SPG ayant prévu une Assemblée Générale extraordinaire le 31 janvier (il faut dire que la reddition des rapports avait été annoncée pour le 10 janvier...), il était tout de même préférable que l'organe faïtier de l'association professionnelle et syndicale puisse se prononcer en connaissance de cause. Par ailleurs, il n'y avait pas grand secret autour de ce projet de loi puisque, faut-il le rappeler, le PL 9510 a été rendu public au mois de mars 2005 et que l'accord de l'Entente et de l'UDC qui a suivi au mois de mai définissait, hélas, assez précisément la façon, plutôt restrictive, dont le texte pouvait être amendé. En choisissant de celer le contenu du projet de loi le plus longtemps possible – non seulement aux professionnels de l'éducation mais aussi à vous, le parlement – le député radical ne pouvait réellement croire que le manque évident de clarté du contre-projet de l'Entente et de l'UDC ne sauterait pas aux yeux de chacun, même en ne disposant que de peu de temps pour l'analyser.

C'est pourquoi je crois qu'avant tout, la réaction de Monsieur Follonier, sous couvert de l'article 195 du règlement du Grand Conseil qu'il mentionne à la page 70 de son rapport, est révélatrice du profond doute qui l'habite quant à la cohérence du projet de loi qu'il est contraint de défendre aujourd'hui. Il faut reconnaître un certain courage à se dévoiler de la sorte et, en cela, je dois dire que je lui suis reconnaissant de nous faire comprendre de cette manière le dilemme devant lequel il se trouve.

Il me faut, pour finir, apporter une ultime correction aux dires de Monsieur Follonier. Ce dernier croit que je suis le subordonné du conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, Monsieur Charles Beer. Je vous rassure, il n'en est rien. Le syndicat est libre et son président n'est placé sous aucune autorité, heureusement !

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de sereins débats sur l'objet qui nous préoccupe. Puisse l'école en sortir gagnante !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de ma considération distinguée.



Olivier Baud, président

Copies :

- à MM. les Conseillers d'Etat
- à M. Didier Salamin, directeur général de l'enseignement primaire
- aux écoles primaires genevoises